

COMMUNIQUÉ

Ce communiqué est émis par l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur minier

ACCIDENT À HAUT POTENTIEL DE GRAVITÉ

Le 16 mai 2013, sur le site d'une mine souterraine, un foreur et un aide-foreur terminent leur quart de travail de nuit et remontent à la surface. L'aide-foreur se rend au carreau des superviseurs et, à la demande d'un de ceux-ci, accepte d'aller chercher des collègues restés sous terre suite au bris de leur véhicule. Il retourne donc sous terre sans savoir qu'au même moment l'équipe remontait à la surface par un autre moyen. L'aide-foreur et ses collègues ne se sont jamais rencontrés. Le foreur arrive par la suite au carreau et remarque que l'étiquette de son aide-foreur se trouve toujours au tableau d'enregistrement. Il suppose qu'il l'a simplement oubliée et la retire.

Quelques instants plus tard, on vérifie les tableaux pour le dynamitage et on constate qu'il n'y a plus personne sous terre. Au même moment, l'aide-foreur remonte la rampe et est surpris par le grondement sourd de la détonation, affectant temporairement son ouïe. Il eut plus de peur que de mal.

L'enquête interne du sous-traitant a permis de déceler deux causes à cet accident. D'abord, la procédure n'a pas été suivie par le foreur à savoir que seulement le propriétaire de l'étiquette peut l'enlever du tableau d'entrée et de sortie. Puis, l'enquête a révélé que ce genre de pratique n'était pas exceptionnelle et qu'elle semblait tolérée par la supervision.

À la suite de cet événement, le sous-traitant et le client ont révisé avec tout le personnel les procédures d'enregistrement d'entrée et de sortie, ainsi que les conséquences potentielles de ne pas les appliquer rigoureusement. Plusieurs mines songent à l'utilisation de nouvelles technologies, telles que l'utilisation de carte magnétique, pour contrôler l'entrée et les sorties de ses travailleurs.

